

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 131/2016

Objet : Marché de fournitures des repas et exploitation de la cuisine centrale / signature d'un avenant n°1

L'an deux mille seize et le 13 décembre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 30 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, Mme TEISSIER Joëlle, Mme LAFUSTE Carole, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, M. COURET Bertrand, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette
M.VINCINI Sébastien à M. BAURENS Serge
M. GODEFROY Julien à M.VESELY Guy

ABSENTS EXCUSES : M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : M.PEREZ Alain, M. ONEDA Daniel, M.GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, Mme WATREMETZ Marie-Anne

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur LORRAIN Jean Luc été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes a confié l'exploitation de la cuisine centrale au profit du prestataire de services ELIOR RESTAURATION par marché notifié le 23 février 2015.

Il précise que l'article 4.2 du CCTP prévoit, en cas d'acquisition par la collectivité de matériels nécessaires et indispensables à la production des repas et au maintien de bonnes conditions de fonctionnement du service, la signature d'un protocole d'accord visant à la prise en charge à hauteur de 62% du montant de l'investissement par le prestataire en place.

Il rappelle ensuite qu'au cours du 2nd trimestre 2015, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de tels matériels et que lors de la séance du 04 octobre 2016, l'assemblée délibérante a validé la signature du protocole d'accord entre le prestataire et la Communauté de Communes.

Dans la mesure où le marché initial a fait l'objet d'une attribution pour la Commission d'Appel d'Offres, l'instance doit formuler un avis pour les avenants en découlant.

Les membres de la CAO dans sa séance du 9 novembre 2016 ont émis un avis favorable à la signature de l'avenant n°1 visant à la formalisation du protocole d'accord dans le cadre du marché.

Le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- prendre acte de la décision de la CAO
- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché susmentionné

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS